



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 32

Votants : 32

N° 2

OBJET :

ADOPTION  
PLAN DE  
FINANCEMENT 2018  
DE L'ESPACE  
NATUREL SENSIBLE  
DE LA BOIRE  
DES CARRES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 22 JAN. 2018

Publiée ou notifiée

le : 22 JAN. 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - M. CHARASSE - J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - R. LOVATY - C. BERTIN - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - C. BENOIT - F. GONZALES, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE - E. VOITELLIER - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. C. BOUARD - J. JOANNET - F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et notamment en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

.../...

**Vu** la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2006, acceptant la délégation de co-maîtrise d'ouvrage de l'espace naturel sensible (ENS) boire des Carrés et un concours financier du département de l'Allier,

**Vu** la délibération n°5B du 18 juin 2015, engageant Vichy Val d'Allier dans le partenariat avec la Région Auvergne en signant le « Contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial », qui comprend une fiche-action B.1.7 « Gestion de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés »,

**Vu** la délibération n°25 du 14 décembre 2015, approuvant le nouveau plan de financement 2015-2020 pour l'action B.1.7 du contrat territorial Val Allier alluvial (CTVAA) et autorisant le Président à signer avec le Département de l'Allier, l'avenant à la convention de partenariat 2013-2017, introduisant les nouveaux co-financeurs que sont l'Europe à travers les fonds structurants de développement régional (FEDER) et le programme opérationnel (PO) Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB),

**Considérant** le plan de gestion 2018-2022 de l'E.N.S proposé par le gestionnaire lors de l'évaluation du précédent plan, dans l'objectif pour Vichy Communauté de lancer une nouvelle consultation pour la gestion de l'Espace naturel sensible de la boire des Carrés,

**Considérant** en particulier le prévisionnel au plan de gestion pour l'année 2018 et intégré au CTVAA (fiche B.1.7 annexée), pour lequel le montant de l'aide sollicitée auprès du FEDER-PO Loire est estimé à 17480 €, celui du Département à 11 550 €, celui de l'AELB à 23 330 €,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de valider ce programme prévisionnel 2018 plafonné à 65 450 € accompagné du plan de financement pour un montant d'aides estimé à 52 360 € (cf. fiche B.1.7 ci-après annexée),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à déposer les demandes d'aides 2018 auprès des cofinanceurs,
- de dire que ces crédits seront proposés pour inscription au budget 2018,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

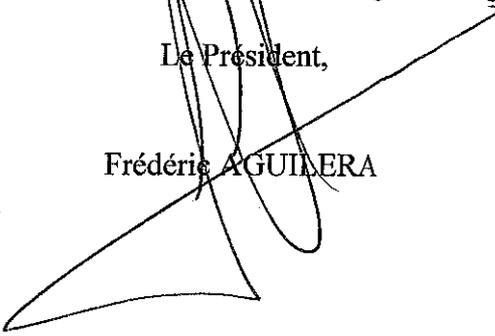
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 11 janvier 2018.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédérie AGUIERA



Volet B - Gestion durable de l'espace de mobilité de l'Allier

Action B.1.7 : Gestion de l'Espace Naturel Sensible « La Boire des Carrés »

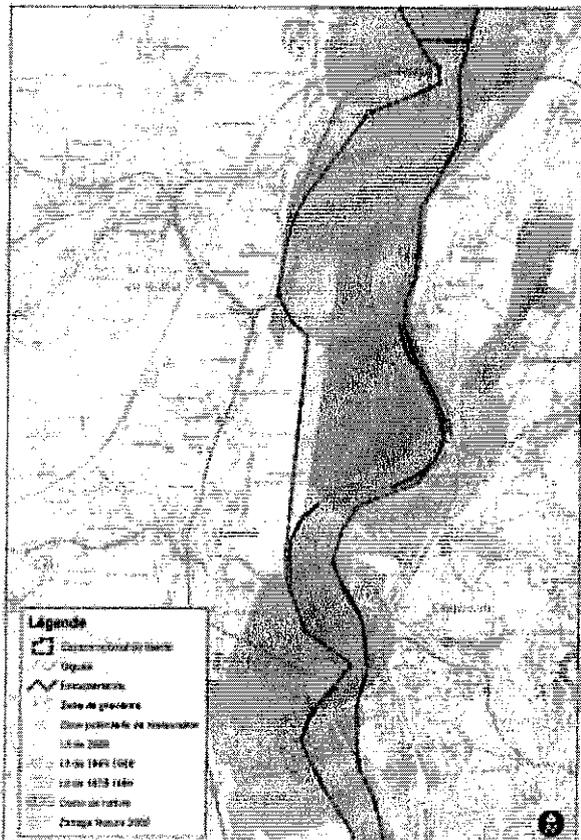
Maîtrise d'ouvrage : Vichy Communauté

ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après :

Enjeu	Objectif général	N° disposition	Libellé de la disposition
Enjeu 5. Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE	5.1 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	5.1.5	Préserver et restaurer les haies et la ripisylve
	5.2 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques	5.2.4	Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau
Enjeu 7. Maintenir les biotopes et la biodiversité	7.1 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques	7.1.2	Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans la gestion des boisements
		7.1.3	Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier
	7.2 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles liées aux milieux aquatiques	7.2.2	Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées

LOCALISATION - CONTEXTE



Situé entre l'aérodrome de Vichy-Charmeil et l'Allier, ce site est fréquenté de longue date notamment par les amateurs d'oiseaux, le secteur de la boire des Carrés a été reconnu dans l'étude du schéma directeur 2001 comme présentant une valeur écologique particulière.

Vichy Communauté s'est engagée sur ce site classé parmi les espaces naturels sensibles. Ce site a fait l'objet, dans le cadre du premier plan de gestion, d'opérations de valorisation notamment par l'aménagement de deux sentiers d'interprétation du milieu, de mesures de gestion notamment par la régulation des accès, la mise en place de pâturage, et l'évaluation de l'évolution de la faune et de la flore sur ces 200 ha situés en quasi-totalité sur le domaine public fluvial.

Ces opérations sont poursuivies et complétées dans le cadre du second plan de gestion (2013-2017), mis en œuvre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée avec Vichy Communauté, et du 3<sup>ème</sup> plan de gestion (2018-2022).

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Vichy Communauté travaillera en étroite collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne, ainsi qu'avec les partenaires listés ci-après :

- ✓ Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ Union européenne (Feder Loire)
- ✓ Collectivités territoriales : Etablissement public Loire, Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental de l'Allier, communes et EPCI concernés
- ✓ Services de l'Etat : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dont les représentants de la politique Natura 2000, DDT de l'Allier
- ✓ CLE du SAGE Allier aval
- ✓ Animateurs Natura 2000
- ✓ Chambre d'Agriculture de l'Allier
- ✓ Agence Française pour la Biodiversité
- ✓ FDPPMA
- ✓ Associations

### ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

La phase initiale du projet n'a pas permis de mettre en œuvre les actions de suivi morphologique de l'Allier dans le secteur de la boire des Carrés : la gestion des îles, les grèves associées, la ripisylve et les enrochements présents dans le secteur méritent d'être étudiés pour suivre leur évolution et définir des actions de gestion.

De plus, le secteur sud de l'ENS n'a pas bénéficié jusqu'à présent d'un suivi, ni de valorisation particulière auprès du public.

Or il s'agit d'un espace naturel remarquable plutôt très fréquenté par les riverains, scolaires et autres visiteurs et sur lequel des actions d'animation et de sensibilisation doivent être poursuivies notamment en renouvelant les supports et en utilisant de nouveaux médias.

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan de gestion, l'accent sera mis sur le secteur sud du site dont la limite est le pont Boutiron. En effet, les gravières de ce secteur n'ont jamais été étudiées. Elles présentent un bon potentiel de réaménagement écologique et la Cistude d'Europe les fréquentent. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier à la fois l'hydromorphologie de ces gravières et d'en inventorier plus systématiquement les espèces avant de proposer un programme de réaménagement.

Les actions retenues sont complémentaires à celles prévues dans le cadre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> plans de gestion du site concernant respectivement les périodes 2013-2017 et 2018-2022. Ces opérations (nouvelles études, restauration et entretien, suivis) sont coordonnées par le gestionnaire autour d'un comité de gestion réunissant les acteurs du territoire, dont les partenaires financiers.

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Déterminer des mesures de gestion au regard de la dynamique fluviale à intégrer dans le plan de gestion défini pour le site, réévalué en 2017
- ✓ Gérer durablement cet espace naturel sensible
- ✓ Maîtriser le développement des espèces végétales invasives
- ✓ Développer un nouvel outil de communication, sensibilisation et d'animation de cet espace naturel

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

Depuis 2015, certaines des actions ont été réalisées dans le cadre du CTVAA comportant les éléments marquants suivants :

1) Etude sur le fonctionnement géomorphologique du secteur : il est nécessaire de faire des relevés précis et d'analyser le fonctionnement géomorphologique de l'Allier dans le secteur (chenal principal, chenaux secondaires, boire, îles et grèves), d'évaluer le rôle des enrochements qui s'y trouvent afin de déterminer les mesures de gestion par exemple de la végétation sur les îles ou de la morphodynamique du secteur.

Le rôle des enrochements protégeant l'aérodrome ainsi que la zone de confluence avec le Béron (ainsi que son affluent la goutte Jeanton qui traverse le site de Montpertuis) devra également être étudiée afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement écologique du secteur où l'on trouve notamment des castors.

2) Application de valorisation du site : développement d'un nouvel outil de communication (application pour smartphone et tablette) favorisant la découverte du milieu et développant à la fois des contenus ludiques (géocaching par exemple) et pédagogiques. Ce nouvel outil serait éventuellement développable par la suite sur d'autres sites communautaires. Ce nouveau support fournira des informations sur le milieu, ses caractéristiques, la faune et la flore spécifiques du secteur. Il est important que ce type d'outil, au-delà de l'intérêt du contenu que tout le monde attend, permette la souplesse tant dans l'usage par l'utilisateur que dans la gestion par le maître d'ouvrage, afin d'en faciliter le développement puis la mise à jour qui en constitue la condition principale de réussite. Pour créer cette application il sera nécessaire de faire appel à un prestataire.

Concernant la gestion du site, les actions prévues au contrat sont issues des plans de gestion de l'ENS, elles seront consultables si besoin au moment des demandes de financement annuelles.

En 2017, le gestionnaire établit le bilan du second plan de gestion et doit proposer à la validation du maître d'ouvrage, un plan de gestion 2018-2022 en prévision des actions à venir (prochain marché de prestations intellectuelles). Au-delà des premières orientations discutées en comité de gestion du site, il s'agira également d'inscrire la gestion en cohérence avec les orientations du projet de parc naturel urbain (fiche B.2.6. du contrat).

## **CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL**

Sur la base des enjeux du site, les premières orientations à compter de 2018 sont :

- ✓ L'étude pour la réhabilitation des deux gravières dans la partie sud de l'ENS,
- ✓ La poursuite de l'étude autour de la Cistude sur la boire platte,
- ✓ La mise en place d'une plateforme à sternes sur la boire des carrés,
- ✓ Le suivi et la promotion de la nouvelle application, animation, sensibilisation du public. (mise à disposition des publics courant 2018 de l'application numérique réalisée au cours du second semestre 2017)
- ✓ La pose d'un 2ème éco-compteur.

Le calendrier de réalisation des actions, ainsi que les données budgétaires sont détaillés dans les tableaux situés à la fin de la présente fiche.

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- ✓ Nombre d'hectares gérés et entretenus
- ✓ Qualité de l'eau dans la boire plate
- ✓ Rapport d'étude gravières secteur sud
- ✓ Nombre de téléchargements et retours qualitatifs sur l'application
- ✓ Fréquentation des sites (comptages)

### CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

#### Actions du 2<sup>ème</sup> plan de gestion (période 2015-2017)

Action	Répartition annuelle en € (HT)					Coût prévisionnel total en € (HT)	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne			Participation prévisionnelle du Feder Loire(3)			Participation prévisionnelle de l'Allier(4)			Autofinancement		
	2015	2016	2017	2018	2019		2020	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €
Etude		20 000					20 000	50	10 000	20 000	30	6 000						4 000
Travaux de restauration, génie écologique	1 000						1 000	50	500				1 000	30	300			200
Travaux d'entretien et de gestion courante	16 110	11 120	10 770				38 000	35	13 300	38 000	30	11 400			5 700			7 600
Communication, valorisation, sensibilisation	16 920	20 430	10 250				56 600			56 600	30	16 980			56 600	50	28 300	13 320
Observatoire et suivi scientifique	8 970	8 200	15 830				33 000	50	7 500	33 000	30	9 900			33 000	27	9 000	6 600
Suivi et évaluation patrimoniale	650	400	2 550				3 600	50	1 800	2 000	50	1 000			3 600	50	1 800	1 720
Coordination, animation du contrat, concertation et pilotage	4 030	4 030	12 740				20 800	50	10 400	20 800	30	6 240						4 160
<b>TOTAL</b>	<b>47 680</b>	<b>73 180</b>	<b>53 120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>173 000</b>	<b>44</b>	<b>42 700</b>	<b>168 400</b>	<b>30</b>	<b>50 520</b>	<b>132 200</b>	<b>34</b>	<b>45 180</b>	<b>20</b>	<b>34 600</b>	<b>15 000</b>

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux odonates (SE 2), aux populations de chéloniens (SE 4) et aux berges du lit mineur (SE 7), correspondant à un montant éligible de 15 000 € (détails en page suivante)

(2) Seuls la mise en place et les suivis d'indicateurs d'évaluation (SI 1) et d'indicateurs photographiques (SI 2) sont retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à un montant éligible de 2 000 € (détails en page suivante)

(3) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans certains cas). Une même demande de financement peut concerner plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur à 5 000 €

(4) Soutien d'ores et déjà accordé pour la mise en œuvre du plan de gestion sur la période 2013-2017 (délibération prise en juin 2013)

**CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL**

**Actions du 3<sup>ème</sup> plan de gestion (année 2018)**

**Action B-1-7**

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel total en € (HT)	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (1)			Participation prévisionnelle du Feder Loire (2)			Participation prévisionnelle du Conseil départemental Allier			Autofinancement		
		Montant éligible en €	Taux %	Montant en €	Montant éligible en €	Taux %	Montant en €	Montant éligible en €	Taux %	Montant en €	Montant en €	Taux %	Montant en €
Restauration	11 830,0	11 830,0	60%	7 098,0	11 830,0	20%	2 366,0				20%	2 366,0	
Gestion et entretien courant	26 040,0	26 040,0	48%	12 416,0	26 040,0	30%	7 812,0	26 040,0	0%	0,0	20%	5 208,0	
Fréquentation, Accueil, Sensibilisation	7 780,0				7 780,0	30%	2 334,0	7 780,0	50%	3 890,0	20%	1 556,0	
Valorisation	3 780,0				3 780,0	30%	1 134,0	3 780,0	50%	1 890,0	20%	756,0	
Observatoires, Suivis scientifiques (SE)	9 470,0				9 470,0			9 470,0					
SE3, SE4, SE5 et SE6	3 147,0	3 147,0	60%	1 888,2	3 147,0	20%	629,4	3 147,0	0%	0,0	20%	629,4	
SE1, SE2 et SE7	6 323,0	6 323,0	0%	0,0	6 323,0	30%	1 896,9	6 323,0	50%	3 161,5	20%	1 264,6	
Coordination administrative et financière	6 550,0	6 550,0	50%	3 275,0	6 550,0	20%	1 310,0				20%	1 310,0	
<b>TOTAL</b>	<b>65 450,0</b>			<b>23 332,2</b>			<b>17 482,3</b>			<b>11 545,5</b>		<b>13 090,0</b>	

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux Odonates (SE 3), à la Cistude d'Europe (SE 4), aux espèces invasives (SE 5) et le suivi photographique (SE 6)

(2) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans certains cas). Une même demande de financement peut concerner plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur à 5 000 €

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

### Actions du 3<sup>ème</sup> plan de gestion (années 2019 et 2020)

Action	Répartition annuelle en € (TTC)					Coût prévisionnel total en € (TTC)		Participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne			Participation prévisionnelle du Feder Loire (2)			Participation prévisionnelle du Conseil départemental de l'Allier			Autofinancement			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (TTC)	Taux %	Montant en €		
Etudes scientifiques						16 700	16 700					16 700	30	5 010	16 700	50	8 350	16 700	20	3 340
Restauration						0	0													
Gestion et entretien courant				21 880		25 470	47 350					47 350	30	14 205	47 350	50	23 675	47 350	20	9 470
Prévention, Accueil, Sensibilisation				7 700		7 800	15 500					15 500	30	4 650	15 500	50	7 750	15 500	20	3 100
Valorisation				2 980		1 940	4 920					4 920	30	1 480	4 920	50	2 460	4 920	20	980
Observatoires, Suivis scientifiques				22 770		14 640	37 410													
Coordination administrative et financière				6 380		6 450	12 830					12 830	30	3 850	12 830	50	6 410	12 830	20	2 570
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 710</b>	<b>73 000</b>	<b>134 710</b>	<b>134 710</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 300</b>	<b>30</b>	<b>29 195</b>	<b>134 710</b>	<b>58</b>	<b>78 575</b>	<b>134 710</b>	<b>20</b>	<b>26 940</b>	

(1) Les suivis retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont ceux liés aux Odonates (SE 3), à la Cistude d'Europe (SE 4), aux espèces invasives (SE 5) et le suivi photographique (SE 6)

(2) Afin de respecter les modalités de financement du Feder Loire, des demandes pluriannuelles pourront être effectuées (pour 2 ans voire 3 ans dans certains cas). Une même demande de financement peut concerner plusieurs types d'action listées dans le tableau ci-dessus, à condition que les taux d'aide soient identiques et que le montant total d'aide soit supérieur à 5 000 €

## CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Le calendrier de réalisation, ainsi que les données budgétaires sont détaillés dans le tableau ci-après.

### Actions du 2<sup>ème</sup> plan de gestion (période 2015-2017)

Action		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant prévisionnel € (HT)
<b>Etudes</b>								
Etude sur le fonctionnement géomorphologique du secteur			20 000 €					20 000 €
<b>Travaux de restauration, génie écologique</b>								
RH 4 Restauration des sites vitaux pour la Cistude d'Europe		1 000 €						1 000 €
<b>Travaux d'entretien et de gestion courante</b>								
GH 1	Entretien courant du site / veille patrimoniale	4 520 €	4 530 €	4 650 €				13 700 €
GH 2	Entretien et gestion des habitats	1 130 €	1 130 €	1 140 €				3 400 €
GH 3	Lutte contre les espèces floristiques & essences invasives	880 €	880 €	590 €				2 350 €
GH 4	Maintien du pâturage existant	1 380 €	1 380 €	1 140 €				3 900 €
GH 5	Entretien de la voirie	5 000 €						5 000 €
GH 6	Entretien du sentier d'interprétation	3 200 €	3 200 €	3 250 €				9 650 €
<b>Communication, valorisation, sensibilisation</b>								
VAL 1	Mise en place et suivi de la communication médiatique (presse, radio, web...)	1 150 €	1 150 €	1 200 €				3 500 €
VAL 2	Amélioration du sentier d'interprétation	7 500 €						7 500 €
Développement d'une application de valorisation du site			20 000 €					20 000 €
FA 1	Programme d'animations grand public et scolaire annuel	8 270 €	8 280 €	9 050 €				25 600 €
<b>Observatoire et suivi scientifique</b>								
EPG 1	Étude & inventaire initial ichtyologique		4 200 €					4 200 €
SE 1	Suivi de l'avifaune	1 020 €	1 030 €	1 050 €				3 100 €
SE 2	Suivi des odonates		1 400 €					1 400 €
SE 3	Suivi des reptiles		1 000 €					1 000 €
SE 4	Suivi des populations de chéloniens	7 450 €	570 €	580 €				8 600 €
SE 6	Suivi et cartographie des habitats & des stations de flore remarquable	500 €		7 700 €				8 200 €
SE 7	Suivi des berges du lit mineur			5 000 €				5 000 €
SE 8	Suivi des orthoptères			1 500 €				1 500 €
<b>Suivi et évaluation</b>								
SI 1	Mise en place et suivis d'indicateur d'évaluation	300 €		850 €				1 150 €
SI 2	Mise en place et suivi d'indicateurs photographiques			850 €				850 €
SI 3	Suivi de la fréquentation	360 €	360 €	880 €				1 600 €
<b>Coordination, animation du contrat, concertation et pilotage</b>								
AD 1	Coordination et concertation avec les acteurs locaux	860 €	860 €	900 €				2 620 €
AD 2	Coordination et concertation avec les structures handicap	300 €	300 €	580 €				1 180 €
AD 3	Gestion administrative et financière, Pilotage du projet	2 100 €	2 100 €	3 260 €				7 460 €
AD 4	Rapport d'activité annuel + Réactualisation du plan de gestion	770 €	770 €	8 000 €				9 540 €
<b>Total général</b>								<b>173 000 €</b>

**CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL**

**3<sup>ème</sup> plan de gestion prévisionnel (période 2018-2020)**

Action		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant prévisionnel € (TTC)
<b>Études scientifiques</b>								
EPG 1	Etudes préalables à la restauration des berges des gravières du pont Boutiron						16 700 €	16 700 €
<b>Restauration</b>								
RH 1	Installation d'une plateforme à Sternes				11 800 €			11 800 €
<b>Gestion et entretien courant</b>								
GH 1	Entretien courant du site				4 890 €	4 000 €	4 020 €	12 910 €
GH 2	Entretien et gestion des habitats				2 700 €	2 720 €	2 750 €	8 170 €
GH 3	Lutte contre les espèces floristiques & essences invasives				3 740 €	3 770 €	3 820 €	11 330 €
GH 4	Lutte contre les tortues exotiques					1 050 €		1 050 €
GH 5	Maintien du pâturage existant				2 770 €	1 300 €	1 230 €	5 300 €
GH 6	Entretien de la voirie				3 000 €		3 000 €	6 000 €
GH 7	Entretien du sentier de découverte				2 020 €	2 040 €	3 570 €	7 630 €
GH 8	Veille et surveillance du site				6 930 €	7 000 €	7 080 €	21 010 €
<b>Fréquentation, Accueil, Sensibilisation</b>								
FA 1	Programme d'animations scolaire et grand public				6 900 €	6 950 €	7 040 €	20 890 €
FA 2	Développement du programme d'animations pour les structures liées aux handicaps				900 €	750 €	760 €	2 410 €
<b>Valorisation</b>								
VAL 1	Conception d'une newsletter				1 640 €	1 390 €	1 400 €	4 430 €
VAL 2	Suivi de la communication				520 €	530 €	540 €	1 590 €
VAL 3	Promotion de l'application numérique du site				1 620 €	1 060 €		2 680 €
<b>Observatoires, Suivis scientifiques</b>								
SE 1	Suivi de l'avifaune				1 420 €	1 430 €	1 450 €	4 300 €
SE 2	Suivi de la héronnière				630 €	640 €	650 €	1 920 €
SE 3	Suivi des Odonates patrimoniaux				2 000 €	1 480 €	1 500 €	4 980 €
SE 4	Suivi de la Cistude d'Europe					16 990 €	10 770 €	27 760 €
SE 5	Suivi des espèces invasives				1 160 €			1 160 €
SE 6	Suivi photographique					850 €		850 €
SE 7	Suivi de la fréquentation				4 280 €	260 €	270 €	4 810 €
SE 9	Suivi de la population de <i>Dociostaurus genei</i>					1 120 €		1 120 €
<b>Coordination administrative et financière</b>								
AD 1	Participations aux réunions de concertation, aux comités de gestion				3 420 €	3 200 €	3 230 €	9 850 €
AD 2	Montage et suivi administratif et financier, suivi des partenaires et des actions, gestion administrative				2 100 €	2 120 €	2 150 €	6 370 €
AD 3	Evaluation annuelle, quinquennale et réactualisation du plan de gestion				1 050 €	1 060 €	1 070 €	3 180 €
<b>Total général</b>							<b>200 200 €</b>	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNUTAIRES DU 11 JANVIER 2018

Objet de l'acte : - ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT 2018 DE L'ESPACE NATUREL  
SENSIBLE DE LA BOIRE DES CARRES

.....  
Date de décision: 11/01/2018

Date de réception de l'accusé 22/01/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 11JAN2018\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180111-11JAN2018\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-240300426-20180111-11JAN2018\_2-DE-1-1\_1.pdf )